



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
présents : 18  
votants : 24

Date convocation : 20/02/2024  
Affichage : 20/02/2024

Séance du **28 février 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre et le 28 février à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

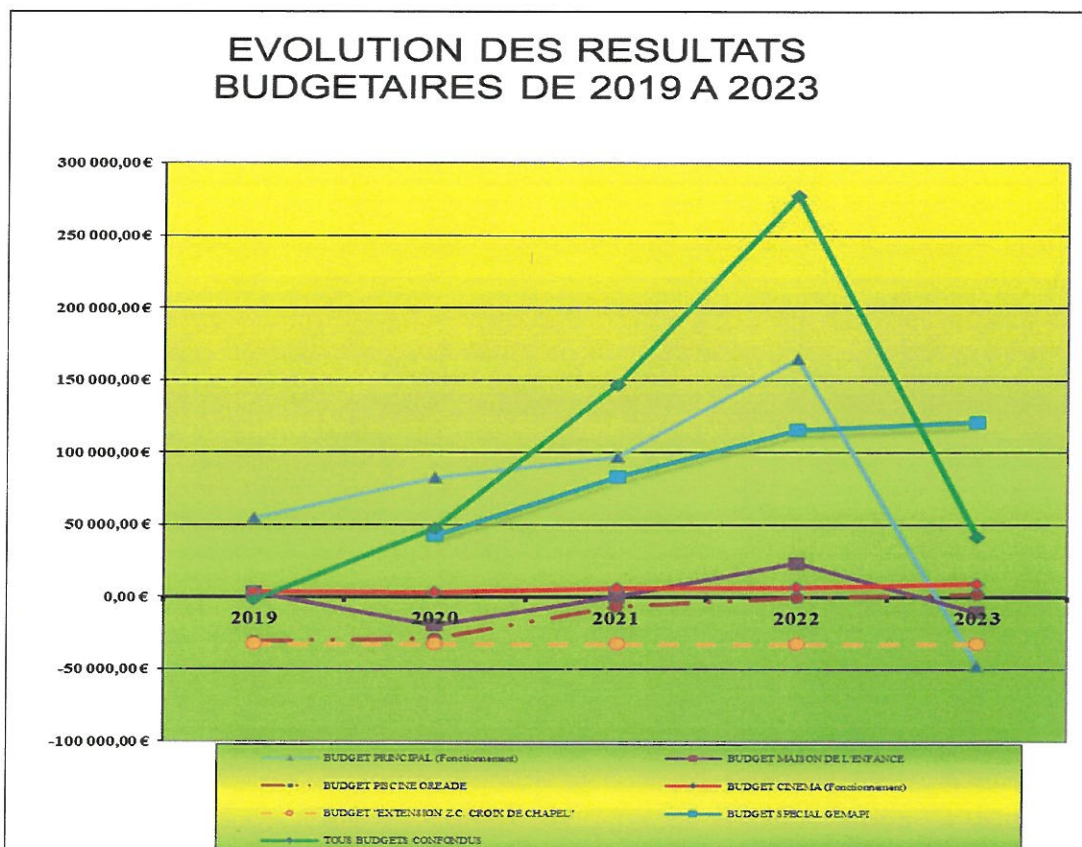
Absents excusés : Mireille GARDES SAINT PAUL, Aline RANC.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL à Francis CHABALIER, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Jean-Louis BRUN à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

#### Objet : BILAN FINANCIER GLOBAL DE LA CCHA AU 31 DECEMBRE 2023, COMMENTAIRES ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2024 :

Le graphique et le tableau ci-dessous traduisent la situation budgétaire de la Communauté de Communes du Haut Allier au 31 décembre 2023 :





RESULTAT D'EXECUTION DES BUDGETS DE 2019 A 2023					
NATURE BUDGET \ ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
BUDGET PRINCIPAL (Fonctionnement)	54 471,39 €	82 359,75 €	96 792,55 €	164 880,16 €	-47 846,05 €
BUDGET MAISON DE L'ENFANCE	2 995,95 €	-19 611,28 €	63,38 €	23 394,74 €	-10 590,36 €
BUDGET PISCINE OREADE	-30 846,58 €	-29 043,89 €	-6 974,00 €	-532,75 €	1 843,11 €
BUDGET CINEMA (Fonctionnement)	3 508,14 €	3 227,02 €	5 855,48 €	6 469,55 €	9 031,63 €
BUDGET "EXTENSION Z.C. CROIX DE CHAPEL"	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 173,86 €
BUDGET SPECIAL GEMAPI		42 538,78 €	83 091,25 €	115 490,23 €	121 175,13 €
TOUS BUDGETS CONFONDUS	-2 045,31 €	47 296,17 €	146 654,45 €	277 527,72 €	41 439,60 €

Le déficit observé au 31 décembre 2023 sur le budget principal (- 47 846, 05 €) s'explique par le contexte particulier suivant :

DEPENSES EN PLUS		RECETTES EN MOINS	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Intérêts de lignes de trésorerie pour les programmes d'investissement avec des taux plus conséquents	86 824,38 €	Annulation par l'Etat de la dotation accordée en 2022 au titre du "filet inflation". L'acompte de 40 218 € perçu en 2022 a dû être remboursé sur 2023.	- 80 436,00 €
Intérêts de l'emprunt souscrit en 2022 pour les logements et les locaux du Centre Médico Psychologique non compensés par les loyers en 2023	20 366,80 €		
Acquisition de livres dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle Médiathèque (Subvention de 40 % de la DRAC perçue en 2022)	16 463,23 €		
<b>TOTAL</b>	<b>123 654,41 €</b>		<b>- 80 436,00 €</b>

L'impact de ces éléments sur le budget de fonctionnement est au total de **- 204 090, 41 €**.

Sans ces éléments, la CCHA aurait enregistré un excédent de fonctionnement de **156 244, 36 €**.

Si l'Etat n'était pas revenu sur la décision d'octroi en 2022 d'une dotation de **80 436 €** au titre du filet "inflation", on observerait également un excédent de fonctionnement de **32 899, 95 €**.

Au niveau de l'investissement, le déficit s'élève, au 31 décembre 2023, à **- 1 130 511, 25 €**.

Pour avoir une vision globale, il convient également de prendre en considération l'état des Restes à Réaliser en Investissement au 31 décembre 2023 récapitulé dans le tableau ci-après :

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 NON MANDATEES					
ARTICLE	NATURE DE LA DEPENSE	INTITULE OPERATION	N° BC OU MARCHE	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
21838-911	Matériel de bureau et matériel informatique	Acquisition mobilier, matériel	Lettres de commande ( Informatique Médiathèque +CFIL)	BP2023 + DM 2023	32 731,42 €
202-930	Frais réalisation documents d'urbanisme	Elaboration du PLU Communautaire	Marché public Révision PLUI	BP 2022 + BP 2023	29 133,61 €
2313-973	Constructions	Requalification Espace Gargantua	Marché public	BP 2022 + BP 2023 + DM 2023	2 247 741,17 €



### ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 NON MANDATEES

2313-975	Constructions	Extension de la Maison de santé Langogne-Haut Allier	Protocole d'accord Acquisition terrain d'assiette	DM 2018 + BP 2019 + DM 2020	19 699,59 €
2312-993	Agencements et aménagements de terrains	1 000 kms de sentiers	Marché public	DM 2021	68 088,77 €
2313-998	Constructions	Mise en sécurité immeuble "9 Rue du pont Vieux" à Langogne	Devis validé	DM 2022	45 800,00 €
2031-102	Etudes	Etude de faisabilité chaufferie collective	Devis validé	BP 2023	8 940,00 €
2031-103	Etudes	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Devis validé	BP 2023	28 000,00 €
20422	Subvention personnes droit privé - bâtiments et installations	Programme d'Intérêt Général	Délibération CCHA du 26/09/2023	BP2023	16 600,00 €
204181	Subvention sur biens, mobiliers	Programme Alimentaire de Territoire du Haut Allier	convention CCHA/Fermes bio PAT	BP2022 + BP 2023	11 751,00 €
21738-104	Autres bâtiments mis à disposition	Réhabilitation thermique piscine et crèche	Marché public	BP 2023	72 166,28 €
4581-26	Opération pour compte de tiers	Parkings et espaces publics de l'ilot St Joseph	Marché public	BP 2019	85 950,93 €
<b>TOTAL.....</b>					<b>2 666 602,77 €</b>

### ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 A REALISER

ARTICLE	NATURE DE LA RECETTE	INTITULE OPERATION	JUSTIFICATION	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT
1321-973	Subvention Etat ( DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté RELANCE 2020-48-014 du 30/12/2020 (espaces publics et parkings)	DM 2020	203 274,19 €
1321-973	Subvention Etat ( DETR)	Requalification Espace Gargantua	Arrêté DETR n°2020-332-010 du 27/11/2020 (espaces publics et parkings)	DM 2020	82 092,50 €
1321-973	Subvention Etat ( DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté n°2020-048-008 (Aménagement nouvel Office de Tourisme)	DM 2020	79 828,70 €
1321-973	Subvention Etat ( DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-011 (Création de 7 logements)	DM 2022	233 354,80 €
1321-973	Subvention ( DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-010 (Pépinière commerciale -ateliers partagés)	DM 2022	60 874,10 €
1321-973	Subvention ( DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-012 (Géothermie-Photovoltaïque)	DM 2022	19 678,63 €
1321-973	Subvention ( DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2021-344-006 Construction locaux CMP)	BP2022	65 222,90 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté dossier 20012361 du 16/04/2021 (Médiathèque)	DM 2021	277 231,40 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté dossier 20017605 du 11/10/2020 (Construction locaux OT)	DM 2021	18 085,69 €



ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 A REALISER					
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté dossier n°20003560 du 16/04/2021 (construction locaux OT +espaces publics+pépinière commerciale - ateliers partagés)	DM 2021	61 211,15 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté 21001029 du 23/04/2021 (pompe à chaleur sur sondes géothermiques)	DM 2021	7 194,00 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté 22024633 du 21/04/2023 (création de 7 logements)	DM 2023	42 000,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0491 du 13/10/2020 (médiathèque)	DM 2020	34 584,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0924 du 02/12/2021 (espaces publics et parkings)	DM 2021	23 281,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0925 du 02/12/2021 (construction locaux OT)	DM 2021	6 021,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0149 du 02/04/2021 (construction logements)	DM 2021	16 303,00 €
1323	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n°22-0991 du 19 décembre 2022 (création de 7 logements FRED)	BP 2023	79 372,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'ancien lycée	Convention n°21-1012 du 24/12/2021 (construction locaux CMP)	DM 2021	34 294,00 €
1326-973	Subvention ADEME	Requalification de l'ancien lycée	Décision de financement n°20-GEO-002 du 02/12/2020	BP 2021	65 160,00 €
1321-993	Subvention Etat	1 000 kms de sentiers	Convention AVENIR MONTAGNES 2021-002-AM SENT-CC HAUT ALLIER du 23/11/2021	DM 2021	69 191,36 €
13241-993	Subvention Commune de Naussac-Fontanes	1 000 kms de sentiers	Convention de participation avec la Commune de Naussac-Fontanes	DM 2021	22 410,00 €
1321-995	Subvention Etat	Création aire d'accueil campings à Chambon le Château	Arrêté DETR n°2022-217-013 du 05/08/2022	DM 2022	78 547,00 €
1323-998	Subvention Département	Mise en sécurité immeuble "9 Rue du Pont Vieux" à Langogne	Subvention FRAT Commission du 22/11/2022	DM 2022	7 065,00 €
4582-26	Opération pour compte de tiers	Parkings et espaces publics de l'ilot St Joseph	Participation Langogne	BP 2019 + BP 2023	66 889,47 €
<b>TOTAL.....</b>					<b>1 653 165,89 €</b>

### Commentaires :

#### Budget Principal de la CCHA

- Le compte administratif 2023 du budget principal de la CCHA fait apparaître un déficit de **- 47 846, 05 €**. Les justifications de ce déficit ont été précisées ci-avant.
- Au niveau de l'investissement, le compte administratif fait apparaître un déficit au 31 décembre 2023, de **- 1 130 511, 25 €**. Il convient de noter que l'emprunt prévu au budget 2023 à hauteur de 1 748 000 € n'a pas été mobilisé dans l'attente de l'achèvement du programme d'investissement relatif à la requalification de l'ancien lycée (Espace Gargantua).
- L'observation du différentiel au niveau des Restes à Réaliser (Tableaux ci-avant) fait apparaître des dépenses engagées à hauteur de **2 666 602, 77 €** et des recettes attendues à hauteur de **1 653 165, 89 €**. Ce différentiel de **- 1 013 436, 88 €** vient s'ajouter au déficit d'investissement observé fin 2023 pour le porter à un total de **- 2 143 948, 13 €**.
- L'inflation observée sur les années 2022 et 2023 a conduit à des révisions de prix très importantes sur le marché public lié à la requalification de l'ancien lycée (Espace Gargantua). L'ensemble des révisions des prix se traduit par un surcoût de **538 019 €**.





- Le marché public se terminant très prochainement, un bilan va être fait pour déterminer avec précision le montant de l'emprunt à mobiliser.
- L'état de la dette fait apparaître une baisse des annuités à compter de 2026 et surtout 2028. Il y a donc des possibilités de recourir à l'emprunt sans augmenter le montant total des annuités à rembourser.
- En fonction des engagements antérieurs, le budget 2024 devra prendre en considération :
  - o L'enveloppe annuelle de **30 000 €**, réservée chaque année par le Conseil Communautaire, au titre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprise + **15 180 €** (subvention accordée sur 2022 mais non encore versée).
  - o L'enveloppe annuelle de **10 000 €**, réservée chaque année par le Conseil Communautaire, au titre du programme d'aide à l'immobilier touristique + **4 312, 50 €** (subvention accordée sur 2020 mais non encore appelée).
  - o L'enveloppe annuelle de **20 000 €**, réservée chaque année, par le Conseil Communautaire au titre du programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire + **17 000 €** (subventions accordées sur 2023 mais non encore appelées).
  - o Le versement, sur l'année 2024, de **25 000 €** à la SEM "ATELIER DES HAUTS PLATEAUX" correspondant à la 2<sup>ème</sup> et dernière année d'achat de titres de participation.
  - o L'évolution du remboursement de la dette dont les impacts budgétaires sont les suivants :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
<b>2023</b>	<b>47 792, 27 €</b>	<b>182 090, 82 €</b>
<b>2024</b>	<b>54 759, 42 €</b>	<b>195 494, 69 €</b>

*(Données 2024 susceptible d'évoluer en fonction de la date de mobilisation du nouvel emprunt)*

- o La nécessité de prévoir sur 2023, les subventions suivantes en faveur des budgets annexes :
  - Piscine OREADE 330 000 €
  - Cinéma "René Raynal" 92 000 €
  - Maison de l'Enfance 273 000 €
  - **TOTAL 695 000 €**
- o La subvention annuelle versée à l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" (**70 850 €**) + **15 000 €** de subvention pour le site INTERNET (Non versée sur 2023 et reconduite sur 2024)
- o Au niveau de l'investissement, les programmes suivants sont à prendre en considération :
  - La fin de l'aménagement de l'Espace Gargantua (dont la programmation a été prévue dans un cadre pluriannuel).
  - La participation financière de la CCHA pour le nouveau Centre de Secours de Grandrieu dont l'action s'étend sur le territoire des Communes de Bel-Air-Val-d'Ance et Saint Bonnet – Laval (La participation de la CCHA a été évaluée à **131 426 €** (45 % de l'autofinancement sur la base de l'Avant-Projet-Sommaire).
  - La mise en œuvre d'une plateforme à proximité du Plan d'Eau du Mas d'Armand pour permettre la construction, par l'AAPPMA de Langogne, d'un bâtiment "Accueil Pêche". Ce projet a été évalué à **97 000 € HT** en intégrant la réfection complète de la voie d'accès au plan d'eau. Une subvention du Département de **29 100 €** est prévue dans le cadre du contrat territorial 2022-2027. Il sera proposé de mobiliser la subvention annuelle d'EP Loire de 15 000 € sur ce projet.



- L'inscription d'une deuxième partie des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la révision générale du PLUi (74 000 € sur 2024).
- L'inscription des crédits nécessaires à la préparation du transfert de la compétence "Eau et Assainissement" vers la CCHA au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec notamment :
  - La réalisation des schémas Directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur chacune des Communes membres (Excepté Langogne et le SIE "La Clamouse" pour lesquels la démarche est déjà engagée) (Evaluation : 480 000 € TTC)
  - L'étude juridique et financière pour définir les modalités de transfert de la compétence vers la Communauté de Communes (Evaluation : 80 000 €)

La CCHA a obtenu l'inscription de ces opérations dans le contrat de résilience proposé fin 2023 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec un accompagnement financier de cette dernière à hauteur de 70 %.

Il sera proposé de solliciter l'Etat, dans le cadre de la DETR, à hauteur de 10 % pour porter le taux de subvention à hauteur de 80 % du montant TTC. En ce qui concerne l'autofinancement assuré dans un premier temps par la CCHA, il conviendra d'établir une clé de répartition entre les Communes bénéficiaires des prestations (Schémas directeurs communaux d'AEP et d'assainissement).

- L'inscription de crédits complémentaires pour l'étude de définition du programme de réhabilitation énergétique des bâtiments de la Piscine et de la Crèche (**Maîtrise d'œuvre = 72 500 € TTC**). L'élaboration des Avant-Projets Détaillés (APD) est nécessaire pour que la CCHA puisse déposer des dossiers de demande de subventions notamment auprès de l'Europe (FEDER) et auprès de l'Etat au titre du nouveau "Fonds vert" pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

La CCHA a délibéré, en 2023, pour solliciter des subventions à hauteur de 80 % dans le cadre "Petites Villes de Demain".

#### Budget Annexe GEMAPI :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **+ 128 099, 66 €** au 31 décembre 2023.
- Un déficit d'investissement de **- 6 924, 53 €** au 31 décembre 2023.

En fonction du besoin de financement en investissement qui s'élève à **6 924, 53 €** (déficit + RAR), il sera proposé une affectation de résultat à hauteur de ce montant.

Le projet de budget 2024 prendra également en considération le remboursement de l'emprunt contracté pour l'acquisition du bateau-faucardeur :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
2024	126, 13 €	12 076, 51 €





## Budget Annexe de la Maison de l'Enfance

Le Compte Administratif fait apparaître un déficit de **- 10 590,36 €** au 31 décembre 2023.

Ce déficit est lié à la pénalité de **14 573,56 €** que la CCSS de la Lozère à la suite du contrôle qu'elle a opéré sur l'exercice 2021. Alors que le logiciel de gestion avait fait apparaître un taux de facturation de 106,99 % (Heures facturées en fonction des contrats avec les familles /heures de présence), le contrôle de la CCSS a recalculé ce taux à 107,52 %. Au-delà de 107 %, la CCSS réduit sa participation financière d'où la retenue opérée sur le montant attendu sur 2023.

Le nombre d'heures de présence s'est élevé à **37 922 heures** en 2023 (35 405 heures en 2022) et le nombre d'heures facturées s'est élevé à **40 266 heures** (39 753 heures en 2022).

Le taux de fréquentation de **62,23 %** (heures de présence) est sensiblement supérieur à celui observé fin 2022. Il est difficile de faire évoluer ce taux dans la mesure où les familles font le choix de plus petits contrats et que l'occupation est fluctuante sur les journées. Ainsi, dès lors que l'on atteint la capacité de l'agrément (28 places + 10 %) sur un temps dans la journée, il n'est plus possible de conclure de nouveaux contrats.

Des accueils occasionnels sur les temps creux sont certes proposés aux familles. Toutefois, elles doivent faire la démarche de demander préalablement la disponibilité sur les créneaux horaires.

Au niveau du Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la fréquentation a été moins importante en 2023 avec **17 543 heures** réalisées les mercredis + petites vacances + grandes vacances (19 375 heures en 2022). La fréquentation reste néanmoins au-dessus de celle observée en 2019 (14 404 heures).

D'un point de vue budgétaire, l'année 2024 va être impactée par les décisions prises dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027. Il a en effet été prévu :

- La création d'un poste à mi-temps de chargé de coopération CTG
  - Budget de **26 665 €** compensé à hauteur de 12 000 € par la CCSS.
- L'ouverture du nouveau service LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
  - Reste à charge pour la CCHA : **4 900 €/an**

La subvention à prévoir depuis le budget général pour équilibrer le budget annexe de la Maison de l'Enfance devra être de l'ordre de **273 000 €**.

## Budget Annexe de la Piscine OREADE

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de **1 843,11 €**.

Il est à noter que la subvention versée depuis le budget principal de la CCHA a été portée de 327 000 € (Vote du Budget Primitif) à 361 000 € (+ 34 000 € - Décision Modificative n° 1 du 30 novembre 2023) pour prendre en charge des travaux urgents.

Au niveau de la fréquentation, la situation observée sur les 5 dernières années est la suivante :

ANNEE	Nombre entrée "public payant"	Nombre entrée Aquagym	Nombre entrée AquaBike	Nombre entrée "Ecole Natation enfants"	Nombre entrées scolaires	Total entrées	Total recettes
2019	10 442	2 831	378	2 130	14 407	30 188	<b>73 787 €</b>
2020	5 085	1 508	106	767	5 045	12 511	<b>34 904 €</b>
2021	4 595	1 183	157	1 253	4 661	11 849	<b>41 221 €</b>
2022	7 653	3 099	393	2 133	9 895	23 173	<b>73 604 €</b>
2023	7 651	2 818	319	2 045	10 160	22 993	<b>74 903 €</b>

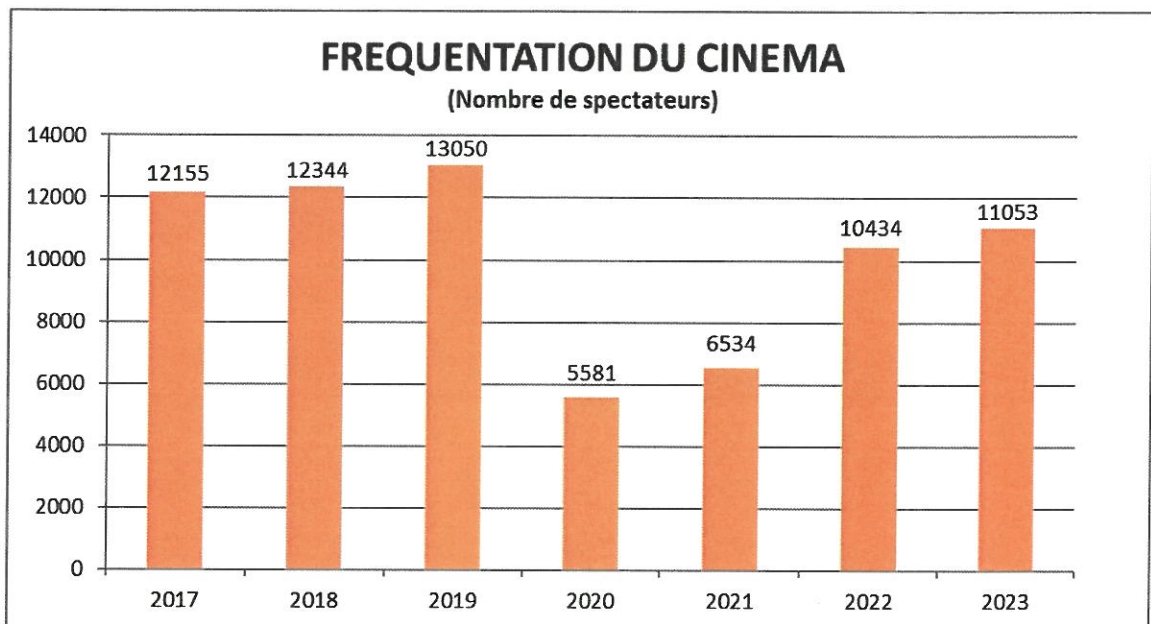


Le projet de budget annexe 2024 de la Piscine OREADE devra au moins prévoir une subvention globale de 330 000 € depuis le budget principal de la CCHA. (+ 3 000 €) pour tenir compte des évolutions salariales.

### Budget Annexe du Cinéma "René RAYNAL"

Au niveau fonctionnement, il est observé, au 31 décembre 2023, un excédent de 9 031, 63 €. A titre de rappel, l'excédent observé fin 2022 était de 6 469,55 €. Cet excédent de 9 031, 63 € sera affecté en investissement lors du vote du budget primitif 2024 en fonction des besoins (- 89 174, 94 € de déficit d'investissement reporté).

- Le graphique ci-après traduit une augmentation de fréquentation sur 2023 après 2 années marquées par la crise sanitaire :



Le projet de budget annexe 2024 du Cinéma "René Raynal" devra prévoir une subvention de 92 000 € depuis le Budget Principal de la CCHA.

### Budget Annexe de la Zone Commerciale de la Croix de Chapel

Le déficit de ce budget annexe s'élève, au 31 décembre 2021, à **- 32 173, 86 €**.

La suite du programme consiste à réaliser les travaux d'amorçage de la deuxième voie de desserte de la Zone Commerciale, qui desservira également un 2<sup>ème</sup> lot disponible à la vente. Ces travaux ont été évalués à 109 550 € HT dans le cadre de l'étude de Maîtrise d'œuvre.

En fonction du prix de vente prévu pour les terrains viabilisés ( $42 \text{ €/m}^2 \times 3\,404 \text{ m}^2 = 142\,968 \text{ € HT}$ ), ce budget annexe serait ramené à l'équilibre pour cette première phase d'aménagement.

A titre de rappel, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 20 janvier 2022, de faire appel à l'Etablissement Public Foncier Occitanie pour le portage du foncier nécessaire à l'extension de la Zone Commerciale.

La convention avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie a été conclue le 2 septembre 2022.

L'Etablissement Public Foncier a engagé les démarches pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la nouvelle voie d'accès à l'arrière de la Zone Commerciale et l'aménagement de nouveaux lots de terrain constructibles.



A la suite de cet exposé, le Conseil Communautaire :

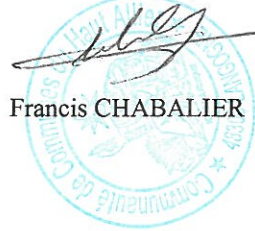
**PREND ACTE** de la situation de la CCHA au 31 décembre 2023.

**NOTE** que la Commission Finances va préparer les projets budgets 2024 en prenant en considération les commentaires formulés.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,



Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).